



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs..... 09
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUIN 2024**

N°2024-06-31 : ACTUALISATION DES TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE ROGER LEBAS

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. ARNAUD, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016-04-37 du 07 avril 2016 actualisant les tarifs du Centre nautique ;

Vu la délibération n°2016-12-12 du 15 décembre 2016 intégrant les titulaires de la carte améthyste et les Anciens combattants au tarif réduit à 1€ ;

Vu la délibération n°2018-12-21 du 13 décembre 2018 créant une grille de tarifs pour l'activité « aquabike » ;

Vu la délibération n°2019-03-11 du 28 mars 2019 actualisant les tarifs du centre nautique ;

Vu la délibération n°2020-07-20 du 2 juillet 2020 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2020-11-15 du 19 novembre 2020 portant création d'un tarif pour les rencontres aquatiques pour les enfants en situation de handicap au centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2021-07-06 du 8 juillet 2021 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2022-06-06 du 8 juin 2022 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas ;

Vu la délibération n°2023-07-28 du 6 juillet 2023 portant création d'une nouvelle grille de tarifs pour les activités du centre nautique Roger Lebas ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;
Considérant la volonté de la Commune de fixer pour le centre nautique les tarifs les plus justes pour en garantir l'accès au plus grand nombre ;

Considérant toutefois qu'il est nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne administration de la Commune, d'appliquer aux tarifs soumis à quotient familial une augmentation de 2% ;
Considérant la création de la « Carte Jeune » et la nécessité d'une tarification spécifique pour les bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré,

À la majorité par :

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	BERNARD Anne
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
CARRATALA Henri	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	LEROUX Pierre-Olivier	
AÏDOUDI Salem	MARKARIAN Olivier	

BORDES Roselyne	Pouvoir à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	Pouvoir à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	Pouvoir à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	Pouvoir à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	Pouvoir à MANTEL Serge

- 4 voix contre :

BITATSI-TRACHET Françoise
 JOLY Nathalie
 TRILLAUD Laurent
 BONINI Bruno

- 3 abstentions :

HODÉ Laurence
 PERRAULT Gérard
 ROSSINI Christel

Article 1 : Fixe comme suit la modification des tarifs des animations du Centre nautique à compter du 1^{er} septembre 2024 :

BASSINS DE NATATION		Tarifs +2%
Entrée plein tarif	3,60 €	3,70 €
Tarif réduit pour moins de 18 ans, cartes lycéens et étudiants, chômeurs munis d'une attestation, à partir de 60 ans	2,50 €	2,55 €
Tarif réduit « <i>carte jeune</i> »	2,00 €	(Création)
Tarif réduit carte invalidité, les titulaires de la carte améthyste et les Anciens combattants	1,00 €	1,05 €
Tarif rencontres aquatiques	3,00 €	3,10 €

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240620-2024-06-31-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2024
 Date de réception préfecture : 28/06/2024

Abonnement 10 entrées plein tarif	32,40 €	33,05 €	
Abonnement 10 entrées tarif réduit moins de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, à partir de 60 ans	22,50 €	22,95 €	
Abonnement tarif réduit invalidité	9 €	9,20 €	
Carte horaire 20h	36,00 €	36,70 €	
Groupe par heure	80,00 €	81,60 €	
Location horaire d'une ligne d'eau	25,00 €	25,50 €	
Ecoles, crèches et centres de loisirs communaux / agents de la police Nationale et gendarmerie / pompiers de la caserne de Livry-Gargan / agents de la police municipale de Livry-Gargan/ SESSAD et EMP accédant en groupes aux horaires fixés par la Ville	gratuit	gratuit	
Entrée enfant moins de 2 ans	gratuit	gratuit	
Enfants scolarisés en CM1 / CM2 sur la commune	gratuit	gratuit	
ESPACE FORME			
Entrée plein tarif	6,10 €	6,20 €	
Abonnement 10 entrées	55,10 €	56,20 €	
BASSINS DE NATATION + ESPACE FORME			
Entrée plein tarif	9,20 €	9,40 €	
Abonnement 10 entrées	82,60 €	84,25 €	
ANIMATIONS			
Animation 1 séance : aquagym - bébés nageurs - abord 'âge – aquacross – aquaphobie	10,00 €	10,20 €	
ABONNEMENTS ANIMATIONS : Bébés nageurs Abord' âge 4,5 ans Ecole de natation 6 ans Aqua gym petit bain Aqua gym grand bain Aqua palmes	Tarif trimestre	Tarif semestre	Tarif annuel
	70,00 € 71,40 €	135,00 € 137,70 €	200,00 € 204,00 €
Aqua cross	85,00€ 86,70 €	160,00€ 163,20 €	235,00 € 239,70 €
Natation adultes		150,00 € 153,00 €	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-31-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Natation enfants		200,00 € 204,00 €	
Aqua anniversaire	5.00 € / personne (enfant / accompagnateur) à raison d'un groupe de 6 enfants minimum		5,10 €
Soirées thématiques 18h/22h	Soirées « Zen » : 18,00 €		18,40 €
	Autres soirées à thèmes : 12,00 €		12,25 €
Tarifs réduits « <i>carte jeune</i> » soirées thématiques	Soirées « Zen » : 15,00 €		(Création)
	Autres soirées à thèmes : 10,00 €		(Création)
Dispositif Prescri'forme 24 séances		45,00 €	45,90 €
Aquabike séance de 30 minutes encadrée par un maître-nageur sauveteur		11,00 €	11,20 €
Aquabike séance de 45 minutes encadrée par un maître-nageur sauveteur		13,00 €	13,25 €
Aquabike forfait de 10 séances de 30 minutes encadrées par un maître-nageur sauveteur		95,00 €	96,90 €
Aquabike forfait de 10 séances de 45 minutes encadrées par un maître-nageur sauveteur		115,00 €	117,30 €
Aquabike la location de 30 minutes en pratique libre sans encadrement		5,00 €	5,10 €
AUTRES			
Remplacement de la carte magnétique du Centre nautique		2,50 €	2,55 €

Article 2 : Précise que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-31-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.